

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	20.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Sans restriction
Acteurs	Müller, Walter (fdp/plr, SG) NR/CN, Parti bourgeois démocratique (PBD)
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1965 - 01.01.2023

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Porcellana, Diane

Citations préféré

Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Parti bourgeois démocratique (PBD), 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss. téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Armée	1
Armement	1

Abréviations

SiK-SR Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates

CPS-CE Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats

Chronique générale

Armée

Armement

MOTION
DATE: 24.09.2019
DIANE PORCELLANA

Le groupe bourgeois-démocrate du Conseil national demandait de **soumettre au peuple la question de principe de l'acquisition des nouveaux avions de combat**, afin qu'il puisse s'exprimer sur le principe d'achat avant le choix du modèle. Le Conseil fédéral proposait d'accepter la motion, même si les acquisitions d'armement n'étaient pas, en tant que telles, soumises au référendum. Vu l'ampleur du renouvellement, il prévoyait d'édicter un arrêté de planification de l'Assemblée fédérale qui est lui, sujet au référendum.

La motion, à l'encontre du souhait des Verts, des socialistes et du groupe libéral-radical, a été adoptée par le Conseil national par 99 voix contre 77 et 4 abstentions. Walter Müller (plr, SG), au nom du groupe libéral-radical, questionnait l'utilité d'un référendum alors que le mandat du Parlement en la matière était réglé dans la Constitution et dans la loi. Les Verts voulaient que le peuple vote également sur le choix du modèle.

Avec voix prépondérante de son président, la CPS-CE a proposé de rejeter la motion. La majorité des membres l'a jugée obsolète puisque le Conseil fédéral allait soumettre au Parlement un projet d'arrêté de planification. Une minorité craignait que la position de la commission soit interprétée comme une opposition à une votation populaire. Il fallait donc voter en faveur de la motion, afin de signaler l'appui de la commission à la démarche du Conseil fédéral consistant à présenter un projet sujet à référendum.

Lors du passage au Conseil des Etats, la motion a été adoptée par 22 voix contre 18 et 1 abstention. Elle sera par la suite classée, comme suggéré par le Conseil fédéral dans son message concernant l'arrêté de planification relatif à l'acquisition d'avions de combat.¹

1) BO CE, 2018,p.942s; BO CN, 2018,p.819s; Rapport de la CPS-CE du 22.10.18